



CRISE DES AGRICULTEURS : 2 ANS APRES, L'IMPUISSANCE

Par Lilian Guignard, Analyste au Millénaire

Matthieu Hocque, Directeur général du Millénaire



AVANT-PROPOS

Deux ans après les mobilisations massives de janvier à mars 2024 des agriculteurs français, qui ont vu des blocages routiers, des manifestations à travers le pays et l'opération emblématique nommée « *Blocage de Paris* » du 25 janvier 2024, il est essentiel d'évaluer les progrès réalisés.

En 2024, la colère agricole n'est pas un caprice corporatiste mais un cri de survie. Les agriculteurs étouffent sous des revenus indignes, des retards de subventions, des normes asphyxiantes et une concurrence déloyale. **Tout un logiciel est à l'origine de leur colère** : une écologie punitive hors-sol qui demande des efforts toujours aux mêmes ainsi qu'un libre-échange symbolisé par l'UE-Mercosur qui enrichit les classes aisées émergentes au détriment des classes populaires européennes.

Surtout, **les agriculteurs ne vivent plus de leur travail**. Avec une moyenne 53 heures de travail hebdomadaire et des pics de travail pouvant atteindre les 70 heures par semaine, le revenu moyen net imposable des exploitants agricoles est de 1 390€. Pire, le revenu agricole s'est effondré de 18,6 % depuis 2024 alors qu'il s'agissait de leur principale revendication.

Seulement, le pire est à venir. **Pour la première fois depuis 50 ans, la France pourrait entrer en déficit commercial sur le plan agricole** ! La balance commerciale affiche 6,5 milliards en 2023, puis 4,9 milliards en 2024, et désormais un déficit de 353 millions sur les 9 premiers mois de 2025. Une agriculture française moins compétitive à l'export signe la disparition des agriculteurs car elle accélérera la crise de production que notre pays subit.

Ce rapport étudie **la réalité des avancées obtenues par les agriculteurs depuis 2 ans** (1), comment **historiquement la France gère les crises agricoles en comparaison à ce qu'elle a fait depuis 2024** (2) et enfin, **quelles sont les conséquences politiques de l'impuissance du Gouvernement à répondre à cette crise qui dure** (3).

AVANT-PROPOS	2
<i>LA REALITE DES AVANCEES OBTENUES DEPUIS 2024.....</i>	<i>4</i>
JANVIER 2024 : UNE CRISE DES AGRICULTEURS SANS PRECEDENT	4
PREMIERES MOBILISATIONS	4
REVENDEICATIONS INITIALES.....	5
MAIS DES REVENDEICATIONS STRUCTURELLES	6
LES REPONSES APPORTEES DEPUIS JANVIER 2024.....	7
LA « REPONSE ATTAL », PUIS LA LOI DUPLOMB.....	7
DES AVANCEES MITIGEEES	8
UNE DEMANDE DE DURCISSEMENT DE LA POSITION FRANCAISE AU NIVEAU DE L'UE.....	9
<i>COMMENT LA FRANCE GERE LES CRISES AGRICOLES ?</i>	<i>10</i>
LES NEGOCIATIONS DE LA PAC	10
LA « POLITIQUE DU CHEQUE »	11
LES AJUSTEMENTS FISCAUX	12
<i>UN GOUVERNEMENT IMPUISSANT ? QUELLES CONSEQUENCES POLITIQUES ?.....</i>	<i>13</i>
LE GOUVERNEMENT N'A RIEN A OFFRIR AUX AGRICULTEURS	13
UNE RENEGOCIATION DIFFICILE DE LA PAC 2028	13
UNE ENTREE EN VIGUEUR INELUCTABLE DE L'ACCORD UE-MERCOSUR.....	14
UN ENDETTEMENT ET UN DEFICIT PUBLIC QUI REND IMPOSSIBLE TOUTE AIDE SUPPLEMENTAIRE DE L'ÉTAT	15
QUELLES CONSEQUENCES POLITIQUES ?	15
VERS UNE CONVERGENCE DES LUTTES ?.....	15
VERS LA FIN DU GOUVERNEMENT DU CERCLE DE LA RAISON ?	16
VERS UN NOUVEAU CONSENSUS POLITIQUE POUR 2027 OU UNE REVOLUTION ?.....	17
CONCLUSION.....	18

LA REALITE DES AVANCEES OBTENUES DEPUIS 2024

JANVIER 2024 : UNE CRISE DES AGRICULTEURS SANS PRECEDENT

PREMIERES MOBILISATIONS

Ces mouvements de janvier 2024, inspirés par des protestations similaires aux Pays-Bas depuis 2019, mais aussi en Allemagne, Pologne et Roumanie au début 2024, ont mis en lumière un malaise profond dans le secteur agricole français.

En janvier 2024, **les agriculteurs français se sont montrés fortement mobilisés et déterminés, multipliant les blocus de routes et les actions spectaculaires contre les conditions économiques et réglementaires jugées intenable**s par la profession. Des centaines de tracteurs ont quadrillé le pays, notamment autour de Paris et des grandes voies de circulation, pour faire pression sur le gouvernement.

L'opinion publique s'est massivement rangée à leurs côtés : selon un sondage ELABE réalisé les 23 et 24 janvier 2024, **87 % des Français approuvent la mobilisation, dont 50 % la soutiennent pleinement et 37 % en ont de la sympathie, tandis que seulement 7 % s'y opposent**. En effet, Le soutien dépasse les clivages politiques et sociaux, avec une image positive du métier de paysan pour **92 % des Français**, qui voient les agriculteurs comme essentiels et mal rémunérés.

Cette forte adhésion populaire a mis une pression considérable sur l'exécutif, plaçant les préoccupations agricoles au cœur du débat public dès les premières semaines de 2024.

REVENDEICATIONS INITIALES

Les agriculteurs, représentés principalement par des syndicats comme la FNSEA, la Coordination rurale et les Jeunes Agriculteurs, ont exprimé une colère multifactorielle, ancrée dans des **contraintes économiques** (la sobriété imposée par l'UE via le Green New Deal, la réduction de 10% de la surface agricole utilisée), **normatives** (une concurrence déloyale intra-UE, ou avec des pays tiers) et **sociétales** (une certaine vision punitive des écologistes, une crise des vocations avec 2/3 des exploitants de plus de 55 ans sans repreneur). Plus spécifiquement :

- **La fiscalité sur le gazole non routier (GNR)**, avec la contestation de la fin programmée de la défiscalisation (en France, maintien des 2/3 et lissage sur 7 ans, quand l'Allemagne envisageait une sortie beaucoup plus brutale).
- **Le Green Deal et la stratégie « de la ferme à la fourchette », accusés d'organiser une agriculture « décroissante » risquant une baisse de 15% de la production européenne.**
- **Les pesticides, avec le rejet d'une trajectoire jugée irréaliste (-50% d'ici 2030) et la dénonciation de l'indicateur Nodu — passé de 82 (2009) à 120,3 (2018) puis 85,7 (2021) — jugé inadapté**, malgré une baisse revendiquée de 46% des substances actives en 20 ans.
- **Lever les blocages sur l'innovation (NBT, « new breeding techniques »)** pour adapter les cultures au stress hydrique, aux parasites et aux chaleurs.
- Faire **respecter EGalim et le « juste prix »**, illustré par la contestation du prix du lait chez Lactalis, jugé incompatible avec les coûts de production et l'investissement.

Enfin, demande de protection face aux chocs de concurrence, jusqu'à l'inquiétude sur l'intégration de l'Ukraine dans l'UE, perçue comme un risque direct sur la PAC et la compétition agricole.

MAIS DES REVENDICATIONS STRUCTURELLES

Avant janvier 2024, les agriculteurs portaient déjà des revendications structurelles. En premier lieu, ils réclament **une augmentation des prix planchers pour vivre dignement de leur travail, la réduction des délais de paiement des aides** (il existe 11 strates de paiement pour l'octroi des subventions PAC), et **l'ajustement des retraites en tenant compte de la pénibilité** (pour éviter des pensions inférieures au SMIC) avec l'ajout de critères.

En seconde intention, **les agriculteurs imploraient une réduction de la bureaucratie et une simplification administrative**, avec un arrêt de la surtransposition des normes européennes, l'instauration d'un « droit à l'erreur » pour les dossiers de subventions, et une simplification du droit des entreprises agricoles (statut juridique, regroupement, transmission).

La protection contre la concurrence déloyale était également une doléance majeure, avec **une harmonisation des normes au sein même de l'UE (notamment avec les pays de l'Est), une systématisation des clauses miroirs (économiques, environnementales, sanitaires, sociétales) avec les pays tiers comme l'Inde ou le Brésil**. Ils réitéraient une opposition ferme aux accords de libre-échange tels que **le TAFTA, l'UE-Nouvelle-Zélande, et surtout l'UE-Mercosur**.

Ils prônent **une relance de la production et souveraineté alimentaire par une production agricole via une fiscalité moins prohibitive, une forme « d'exception agri-culturelle française »**. De plus, Les agriculteurs ont toujours soutenu un moratoire sur les normes environnementales punitives, pour plutôt privilégier les circuits courts via l'introduction de critères de localité dans la loi EGalim, et une opposition au Green Deal imposant une réduction de la SAU.

Enfin, les manifestants agricoles souhaitaient un soutien affiché face aux crises sanitaires et climatiques, avec **un paiement accéléré des aides de la**

PAC, des mesures d'urgence pour les filières en difficulté (lait, vin, céréales), une reconnaissance de l'intérêt général majeur pour des projets comme les méga-bassines, et une renégociation de la PAC pour plus de flexibilité, avec notamment un alignement de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) sur le calendrier européen pour éviter des interdictions unilatérales en France.

LES REPONSES APPORTEES DEPUIS JANVIER 2024

LA « REPONSE ATTAL », PUIS LA LOI DUPLOMB

Ces demandes, articulées autour de la « crise de production », de la « crise des vocations » et de la concurrence déloyale, ont été partiellement gérées par le gouvernement Attal d'alors.

Les mesures annoncées en 2024 incluaient 400 millions d'euros de subventions nationales supplémentaires, le paiement effectif de la PAC au 15 mars 2024, un « choc de simplification » avec la simplification d'une dizaine de normes et le droit à l'erreur, un plan de trésorerie d'urgence, des prix planchers, et l'alignement de l'ANSES sur l'Union européenne.

Cela a abouti à **la loi Duplomb** (loi d'orientation et de programmation pour la souveraineté alimentaire et agricole, adoptée en 2025), promulguée le 11 août 2025 puisque la censure du Gouvernement Barnier avait enterré un vote plus avancé de cette loi. Cette loi a intégré certains éléments, comme la réintroduction temporaire de néonicotinoïdes (article 2), la simplification des autorisations pour les élevages (article 3, relevant les seuils pour les porcs et les volailles), et la présomption d'intérêt général majeur pour les méga-bassines.

Présentée comme une loi de « simplification », elle vise à lever certaines contraintes réglementaires pesant sur l'exercice du métier d'agriculteur. Le texte intervient principalement sur trois fronts : **les produits phytosanitaires, l'eau et l'élevage**. Il assouplit plusieurs procédures

environnementales, facilite les autorisations pour les bâtiments d'élevage et reconnaît les réserves de substitution, dites méga-bassines, comme relevant d'un intérêt général majeur dans certains territoires. Sur les pesticides, la loi tente de redonner des marges de manœuvre aux filières, même si la réintroduction de certains néonicotinoïdes a été censurée par le Conseil constitutionnel. Elle crée aussi un comité chargé d'identifier des solutions alternatives crédibles pour la protection des cultures. Malgré ces avancées, de nombreuses dispositions ont été édulcorées, et l'essentiel des contraintes structurelles demeure.

La loi Duplomb apparaît ainsi davantage comme **un signal politique que comme une refonte en profondeur du modèle agricole français.**

DES AVANCEES MITIGÉES

C'est pourquoi, les avancées sont mitigées, et la crise persiste donc en 2026. Après que des mesures structurelles ont été adoptées, comme **un effort de 90 millions d'euros en 2024 pour l'agriculture biologique, et des indemnisations pour les crises sanitaires (vaccination contre la dermatose nodulaire contagieuse bovine en 2025, avec plus de 700 000 doses)**, le gouvernement Lecornu a promis des mesures supplémentaires en janvier 2026, incluant des facilités de trésorerie. Car le revenu agricole a baissé de 18,6% en 2024, et les disparités persistent (1 à 3 entre élevage et grandes cultures, comme en 2010). **Les retards de subventions ont été réduits, mais pas éliminés, avec un système d'information européen partiellement implémenté.**

Les agriculteurs dénoncent toujours une bureaucratie excessive, revendiquées lors des mobilisations de décembre, et un « choc de simplification » insuffisant par la loi Duplomb. En 2025, **des conférences sur la souveraineté alimentaire ont toutefois été lancées, et l'Ecophyto 2030 vise à réduire les phytosanitaires de manière plus équilibrée.**

UNE DEMANDE DE DURCISSEMENT DE LA POSITION FRANCAISE AU NIVEAU DE L'UE

Une autre réponse du Gouvernement a été **de durcir sa position au niveau européen au regard du poids de celle-ci dans les problématiques subies par les agriculteurs.**

La France a maintenu **une opposition ferme à l'accord du Mercosur, demandant un report en décembre 2025, et défend les clauses miroirs.** Car l'harmonisation intra-UE progresse lentement, avec les pays hors UE-15 passant de 14% à 19% de la production agricole entre 2010 et 2023.

En effet, le déficit commercial agroalimentaire s'aggrave, à 5 milliards pour certaines filières, et un plan de 80 millions d'euros d'urgence en 2024 pour le vin, et de 150 millions sur deux ans pour l'arrachage temporaire ne suffiront pas. Un observatoire de souveraineté alimentaire a bien été créé via la loi de 2025. Mais les filières fragilisées (lait, fruits) n'ont pas reçu le milliard espéré, et l'excédent commercial de 10 milliards en 2022 est un lointain souvenir.

Le Green Deal persiste, les écologistes critiquent les dérogations comme pour l'acétamipride, quand un moratoire partiel sur certaines normes a été plaidé, et les circuits courts renforcés via EGalim.

Enfin, **la réponse trop rapide à la dermatose bovine en 2025 avec abattage et vaccination massive, et les aides pour la fièvre catarrhale ovine, n'ont pas suffi à apaiser les tensions, exacerbées par un budget de la PAC en diminution pour 2026, avec une réduction de 18% prévue, frappant les aides.**

Des avancées trop partielles et des demandes fondamentales restées insatisfaites révèlent un secteur agricole français (pourtant un atout économique majeur avec son excédent) en souffrance d'une crise structurelle.

COMMENT LA FRANCE GERE LES CRISES AGRICOLES ?

La gestion des crises agricoles en France s'inscrit dans une tradition étatique forte, héritée du gaullisme et de la Politique Agricole Commune (PAC) européenne depuis 1962. Historiquement, l'État français a recours à une « politique du chèque », grâce à des subventions d'urgence pour calmer les tensions, combinée à des ajustements fiscaux, des réformes structurelles et une diplomatie européenne protectrice.

LES NEGOCIATIONS DE LA PAC

Cette approche reflète la vision gaulliste d'une agriculture comme pilier de la souveraineté nationale, face à des crises récurrentes liées à la volatilité des marchés, aux normes environnementales et à la concurrence mondiale en général. **Dès les années 1960, la PAC, cofondée par la France, vise l'autosuffisance alimentaire par le biais de prix garantis et d'aides directes.** En 1964, le régime des *calamités agricoles* est créé pour indemniser les pertes dues aux aléas climatiques, un mécanisme central depuis 60 ans.

Historiquement, **la France négocie des enveloppes PAC favorables.** En 1984, la discipline budgétaire est de mise à Fontainebleau, mais Paris obtient des rabais. Les crises des années 1980 (essentiellement de surproduction) mènent à des quotas laitiers (1984-2015) pour une volonté de régulation.

Dans les années 1990-2000, face à la globalisation, **la France pousse pour la préférence communautaire et des tarifs douaniers.** La crise BSE (vache folle) en 1996 entraîne des interdictions et des aides massives. Plus récemment, la guerre en Ukraine (2022) perturbe les marchés céréaliers (Russie-Ukraine : 30% du blé mondial) et mènent à des aides inflationnistes (engrais +30%). L'agriculture redevient ainsi un facteur de puissance

géopolitique. En 2024, l'approche de gestion « à la française » se répète, et apparaissent à nouveau 400 millions de « chèques » immédiats et une simplification fiscale. Mais les limites d'une dette publique élevée (2e de l'UE par rapport au PIB) restreignent les marges de manœuvre. **La gestion française repose sur un rapport de force avec l'Union européenne, qui fonctionnait jadis à l'unanimité, mais le vote à la majorité qualifiée d'aujourd'hui et la baisse du poids politique de la France en Europe compliquent les choses.** Certes, la France embarque des alliés pour des projets consensuels (prospérité, paix), mais les disparités intra-UE grandissent (les pays de l'Est revendiquent +5% de production entre 2010 et 2023) et cette dépendance à l'UE et aux finances publiques mènent à des solutions palliatives plutôt que structurelles.

LA « POLITIQUE DU CHEQUE »

Depuis la réforme Mac Sharry de la PAC en 1992, l'agriculture européenne et donc française est menacée par le manque de production. Le monde agricole est entré dans une profonde crise de production, qui mine le revenu des agriculteurs. C'est pourquoi, nous avons vu ces dernières décennies une multiplication des crises agricoles. En effet, citons depuis les années 1990 : **1992-1993** (contre la réforme MacSharry de la PAC), **1996** (crise de la vache folle), **1999-2000** (contre l'Agenda 2000 et mondialisation), **2003** (contre réforme Fischler de la PAC introduisant les paiements verts), **2008-2009** (sur la crise laitière), **2010** (sur les revenus agricoles et endettement), **2013-2014** (écotaxe et normes environnementales), **2015-2016** (sur les crises du lait et de la viande), puis enfin **la crise des agriculteurs de 2024.**

Face à cela, entre 2013 et 2022, les dépenses publiques liées aux crises agricoles s'élèvent à des milliards, avec une moyenne annuelle de plusieurs centaines de millions pour les calamités et les épizooties. Mais la « politique du chèque » domine. **Lors de la crise laitière de 2009, l'État injecte 1 milliard d'euros. En 2015-2016, face à la surproduction, des aides exceptionnelles de 350 millions sont libérées. En 2020, la pandémie COVID déclenche encore 1,2 milliard d'euros d'aides.**

LES AJUSTEMENTS FISCAUX

Lorsque la politique du chèque ou les négociations de la PAC ne suffisent pas, l'État procède à quelques ajustements fiscaux. Ils sont un levier récurrent, avec la mise en place **d'exonérations de charges sociales (comme en 2016 pour les éleveurs), d'allègements fiscaux sur les transmissions (loi de 2023 sur l'installation des nouveaux agriculteurs), et des crédits d'impôt pour l'innovation (France 2030, 54 milliards jusqu'en 2030, dont une part pour l'agro).**

Les ajustements fiscaux sont souvent adoptés après des mobilisations agricoles pour pouvoir renforcer ou enrayer la dégradation de la compétitivité des exploitations agricoles françaises face à leurs homologues européennes.

UN GOUVERNEMENT IMPUISSANT ? QUELLES CONSEQUENCES POLITIQUES ?

LE GOUVERNEMENT N'A RIEN A OFFRIR AUX AGRICULTEURS

En janvier 2026, le gouvernement Lecornu, sous la présidence Macron, se trouve dans une position précaire face aux agriculteurs. Malgré des promesses de mesures en décembre (vaccination, trésorerie), **l'exécutif n'a plus grand-chose à offrir, piégé par des contraintes européennes, budgétaires et géopolitiques.** Cette impasse s'explique par plusieurs facteurs structurels.

UNE RENEGOCIATION DIFFICILE DE LA PAC 2028

D'abord, la renégociation de la PAC est compliquée. Le budget PAC 2023-2027, de 386 milliards d'euros, impose des contraintes vertes (Green Deal) que la France peine à assouplir.

La renégociation de la PAC 2028-2032 qui commence à Bruxelles s'annonce donc difficile. **Face à l'envolée de l'endettement européen post-crise sanitaire, les pays du Nord cherchent à en réduire le budget.** Alors qu'il est déjà difficile d'assouplir les contraintes vertes (Green Deal) actuelles, comment la France pourrait-elle négocier deux fronts alors qu'elle est affaiblie sur les plans politiques et économiques ?

Le budget 2026 frappe l'agriculture, avec une réduction de 18% des crédits pour la mission AAFAR, l'AREA réduite de 80%, le fonds d'allègement de charges amputé. La France endettée (117% PIB au dernier trimestre 2025) ne peut compenser nationalement. La France est donc pieds et poings liés dans le cadre de la renégociation de la PAC.

UNE ENTREE EN VIGUEUR INELUCTABLE DE L'ACCORD UE-MERCOSUR

L'entrée en vigueur de l'accord UE-Mercosur semble inéluctable malgré l'opposition française au niveau de l'État mais aussi de l'opinion publique. Rappelons que selon un sondage, **81 % des Français soutiennent la mobilisation des agriculteurs contre cet accord.**

En décembre 2025, la France défend ses intérêts agricoles, mais la Commission pousse pour une signature, balayant le report demandé par Paris. **L'accord Mercosur ouvrirait les marchés à des importations brésiliennes sans clauses miroirs**, aggravant le déficit agro français (une prévision de baisse de 18,6% des revenus 2024). La France, isolée, manque de rapport de force, avec une dette trop haute, un besoin d'alliés absents, et un projet UE (basé sur la prospérité) qui favorise le libre-échange. **Elle aura lieu le 12 janvier 2026.**

L'accord UE-Mercosur est à juste titre perçu par de nombreux agriculteurs français comme une menace directe pour leur activité, en raison de l'ouverture accrue aux importations de pays aux normes sociales, environnementales et sanitaires jugées moins strictes que celles de l'UE, ce qui risquerait **d'accentuer la concurrence déloyale.**

L'accord prévoit notamment l'entrée sur le marché européen de **99 000 tonnes de viande bovine à tarif réduit, 180 000 tonnes de volaille** en franchise de droits, ainsi que des quotas pour le sucre, le riz et d'autres produits agricoles – des volumes représentant une part non négligeable de la production communautaire et directement concurrentiels des filières françaises. Pour les principaux secteurs exposés (bœuf, volaille, sucre, maïs), les contingents supplémentaires ont été estimés à une **valeur agricole exposée d'au moins 2,87 milliards d'euros**, suscitant l'inquiétude des syndicats agricoles face à une possible pression à la baisse des prix et des revenus. Ce déséquilibre est aggravé par des normes moins contraignantes sur l'utilisation de pesticides et les pratiques environnementales dans plusieurs pays du Mercosur, que certains estiment pouvoir contourner l'esprit de la PAC et des réglementations européennes.

UN ENDETTEMENT ET UN DEFICIT PUBLIC QUI REND IMPOSSIBLE TOUTE AIDE SUPPLEMENTAIRE DE L'ÉTAT

La France ne peut pas compenser un retrait européen puisque la dette représente déjà 117,4% de la richesse nationale et le déficit public s'élève à 130,5 milliards d'euros pour 2025 !

Les finances publiques sont exsangues, ce n'est pas un secret. Le déficit budgétaire, ce cancer qui ronge les comptes publics, persiste, obstiné, tandis que les crises s'accumulent, se superposent, s'agglomèrent en une litanie de malheurs qui semblent désormais le lot commun de la nation.

Les épizooties de 2025 ? Un désastre : 3 438 foyers de maladie hémorragique épizootique, 8 710 cas de fièvre catarrhale ovine, des chiffres froids, implacables, qui trahissent l'ampleur du naufrage.

La production agricole, elle, s'effondre : la France, jadis grenier de l'Europe, détient désormais **le triste record de la plus forte baisse de production dans l'Union entre 2023 et 2024**. Comme si cela ne suffisait pas, les crises mondiales comme l'Ukraine, cette plaie ouverte, et les famines qui menacent le Sud, rappellent cruellement que le chaos n'épargne personne.

QUELLES CONSEQUENCES POLITIQUES ?

VERS UNE CONVERGENCE DES LUTTES ?

La crise agricole pourrait porter en elle les germes d'une convergence des luttes d'ampleur inédite. D'abord parce qu'elle bénéficie d'un soutien massif de l'opinion publique, perçue non comme une revendication catégorielle mais comme une lutte pour la dignité du travail et la souveraineté du pays.

Ensuite **parce qu'elle fait écho à des colères similaires dans d'autres professions en crise** : médecins et internes mobilisés lors des grèves du **5 janvier**, infirmiers, aides-soignants, enseignants, policiers, pompiers,

routiers, pêcheurs, artisans, commerçants, mais aussi indépendants et petites entreprises, étranglés par les charges et la norme. Tous partagent un même diagnostic : revenus sous pression, bureaucratie envahissante, perte de sens et déclassement social.

À cela s'ajoute un sentiment d'impuissance publique, nourri par des annonces répétées sans effets durables. Quand l'État promet mais ne protège plus, quand il régule sans compenser, la question devient politique : **si le gouvernement ne peut ni garantir des revenus décents ni fixer des règles équitables, à quoi sert-il encore ?** Cette défiance transversale crée un terrain commun de mobilisation.

VERS LA FIN DU GOUVERNEMENT DU CERCLE DE LA RAISON ?

L'impuissance du gouvernement devant la révolte des champs n'est pas un simple accident de parcours : **elle révèle une faillite politique, une impasse qui ronge les fondements mêmes du « cercle de la raison » pour reprendre l'expression d'Alain Minc.**

Nous sommes en 2026, 2 ans après une première crise des agriculteurs, et la France rurale, dressée sur ses terres, brandit sa colère. Blocages, dégradations, occupations, la révolte ne faiblit pas, et l'État, englué dans ses contradictions budgétaires, s'apprête à affronter une rentrée sociale explosive. Les agriculteurs, ces damnés de la terre que l'on méprise depuis Bruxelles et de Bercy, ont su se faire entendre sans briser les vitrines, sans incendier les banlieues, et c'est bien là que réside leur force. Leur lutte, légitime, disciplinée, **jouit d'une sympathie populaire que les émeutes urbaines de 2023 n'avaient même pas effleurée.**

Leur pouvoir ? Celui, redoutable, de paralyser un pays : **un tracteur en travers d'une route, et c'est toute l'économie qui s'asphyxie.** Cette colère se mue en bulletins pour le Rassemblement National ou pour Reconquête ! comme en témoignent déjà les européennes de 2024. La droite nationale pourrait capitaliser sur un vote nouveau, les agriculteurs ayant eu une préférence pour Emmanuel Macron depuis 2017 à toutes les élections.

VERS UN NOUVEAU CONSENSUS POLITIQUE POUR 2027 OU UNE REVOLUTION ?

Les élections de 2027 pourraient bien voir émerger un consensus favorable aux agriculteurs autour d'un programme sans ambiguïté : **protectionnisme, productivisme, et cette vieille idée, jamais morte, que la France doit d'abord se nourrir elle-même.**

Si ce consensus n'est pas appliqué, il y a toujours ce risque, ce spectre qui hante les nuits des préfets : **la violence**. L'impasse actuelle ne peut durer. Les images de Sainte-Soline, ces champs labourés par les CR-S et les grenades, pourraient n'être qu'un avant-goût. Si l'État persiste à ignorer la détresse des siens, si les promesses restent des mots creux, alors la colère, un jour, débordera. Et ce jour-là, ce ne seront plus seulement les vitrines qui voleront en éclats, mais peut-être bien les dernières illusions d'un système à bout de souffle.

La sortie de crise ? Elle passe par une rupture. Une rupture avec le libre-échangeisme béat et une certaine forme d'écologisme punitif. Il faudra choisir : ou bien la souveraineté, ou bien le chaos. L'Histoire, elle, n'aime pas les tergiversations.

CONCLUSION

La crise des agriculteurs dure depuis 2 ans. Face à ce désastre, le gouvernement, prisonnier de son « logiciel macroniste », ce mélange toxique de libre-échangisme béat et d'européisme naïf, a perdu jusqu'à la dernière parcelle de sa crédibilité. Mais **il serait injuste de faire reporter la faute sur 8 ans de macronisme, c'est tout un logiciel grippé depuis 1992 au niveau européen comme national qui est à revoir.**

Pendant ce temps, les agriculteurs, ces ouvriers du vivant, n'ont plus que leurs yeux pour pleurer. Les promesses ? Rien qui ne tienne debout face à l'urgence. Rien qui ne puisse endiguer la marée de désespoir qui submerge les campagnes. Et pendant ce temps, les bêtes crèvent, et les hommes, abandonnés, regardent l'horizon en se demandant quand, enfin, viendra l'heure de la révolte. Car une crise insoluble, quand elle dure, finit toujours par enfanter des monstres, ou des héros. L'Histoire, elle, n'aime pas les demi-mesures.

Par **Lilian Guignard** Analyste du Millénaire,
Matthieu Hocque, Directeur général du Millénaire.

Crédit photo : [Colère des agriculteurs français, novembre 2024](#), [Bernat Pudens](#), via Wikimedia Commons, sous licence CC0 1.0.

Sources :

- Franceinfo.fr, 2025, 2026.
- Assemblée Nationale, 2024.
- Agriculture.gouv.fr
- Sénat, 2025.
- Info.gouv.fr.
- ABGI France.
- I4CE, 2024.
- Cour des Comptes, 2023.
- Touteurope.eu

- L'Opinion, 2026.
- Le Temps, 2025.
- Jean Jaurès, 2025.
- La France Agricole, 2025
- Le Monde, 2025
- Le Figaro, 2026
- Les Échos, 2025
- Solidarité Paysans, 2025
- Europe1, 2026



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il est composé d'une centaine de contributeurs de divers horizons — cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises — et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Directeur général : Matthieu HOCQUE

Vice-présidents: Gilles BÖSINGER et Olivier BODO

Directeur des études : Clément PERRIN

Directeurs adjoints des études: Pierre CLAIRE et Florian GERARD-MERCIER

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*